

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 2 OCTOBRE 2024

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 2 octobre 2024
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations et réponses de la Municipalité
6. Présentation du PECC
7. Informations des Commissions et Délégations
8. Élection d'une commission ad-hoc pour l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)
9. Élection d'une commission ad-hoc pour la révision du règlement communal du cimetière
10. Élection d'une commission ad-hoc pour l'achat d'un véhicule multifonction
11. Préavis 10/2024 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2025
12. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil
13. Divers

Le Président, M. Luc Wolfensberger, souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à M. le Syndic, aux Conseillers municipaux et à la Secrétaire du Conseil.

1. Appel des membres du Conseil communal

Conseil communal : sur 50 membres élus, 39 sont présents, 10 excusés (Mmes Kuchárik-Mengotti et Marzari ; MM. Claris, de la Fuente, Faillétaz, Knoepfli, Marchand, Marzari, Van Beneden et Vazquez), 1 absent (M. Luyet).

Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 20.

Municipalité : M. Wohlschlag, Mmes Decurnex Gonzalez, Helmers et Schaerer et M. Lowe présents.

Huissier : M. Shabani présent.

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 19h53.

2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 2 octobre 2024

Le Président indique que la Municipalité souhaite avancer la présentation du PECC et ajouter l'élection d'une commission ad-hoc permettant l'examen d'un préavis pour l'achat d'un véhicule multifonction.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité (il apparaît tel que modifié ci-dessus).

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024

La lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

Le Président indique les demandes de modification transmises.

Mme Helmers propose les modifications suivantes des propos tenus :

Page 28, 1^{er} point « Balade EDD » : le 11 juin, la Commune a participé à une balade EDD (éducation au développement durable), organisée par l'Établissement ~~secondaire primaire~~ de Coppet ...

Mme Schaerer propose les modifications suivantes des propos tenus :

Page 33, point 9, 8^{ème} paragraphe : Mme Schaerer répond ... À Commugny, seule la pose de ~~totems~~ **pôles cônes** est prévue pour préserver ... (retrait provisoire ~~des totems et~~ des pôles cônes ...

Page 34, 2^{ème} paragraphe : Mme Schaerer répond ... La réponse est négative, toutefois les habitants ~~en~~ seront **tenus** informés ~~bien que~~. Cela concerne un grand nombre de riverains.

M. Kuhn propose la correction suivante :

Page 38, 5^{ème} paragraphe : M. Kuhn ajoute que la disponibilité des places du parking mentionné ~~fait l'objet de plainte~~, n'est pas garantie, car le parking est très souvent complet.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2024 est approuvé à 32 voix pour, 0 contre et 6 abstentions. Les Conseillers communaux absents à la séance du 26 juin 2024 se sont abstenus.

4. Informations du Bureau du Conseil communal

Le Président informe des éléments suivants :

- M. Robert Quiquerez est décédé le 14 juillet 2024 (il figurait sur la liste des viennent-ensuite).
- L'agenda des séances de 2025 a été distribué à l'avance ; les dates sont projetées.
- Les rapports des commissions doivent être envoyés à J-15 (mercredi 2 semaines avant le Conseil).
- La sortie du Conseil aura lieu le 14 juin ; le programme suivra.
- Les résultats des votations du 22 septembre sont communiqués.
- La présidence de la Commission des finances est assurée par M. Schuler, celle de la Commission de gestion par M. Engels.
- Arsco SA a transmis une réponse relative à la représentation des communes de Terre Sainte aux assemblées générales d'Arsco SA, en lien avec la demande de modification des statuts afin d'intégrer un membre du délibérant de chaque commune actionnaire. Il n'est pas possible d'accéder à la demande ; il s'agit d'une déception. Le problème de gouvernance est reconnu, il faudra éventuellement en discuter au sein du CI APEJ, afin de voir comment renforcer le rôle du législatif.
- Deux courriels de sollicitation ont été reçus (soutien pour la Conférence des Parlements de Jeunes 2024, Journée de la démocratie 2024) ; il n'a pas été donné de réponse, mais il est prévu d'aborder l'implication politique au niveau communal au printemps 2025, en prévision des élections 2026.
- Un email de M. Knoepfli a été envoyé à la présidence qui a répondu ne pas être en mesure de transmettre l'avis d'un conseiller absent sur un préavis.

5. Informations et réponses de la Municipalité

M. Wohlschlag, Syndic, aborde les éléments suivants :

- **Précision au sujet de la demande de modification de l'ordre du jour** : la demande d'ajout fait référence à la création d'une commission ad-hoc qui peut se faire par élection ou nomination.
- **Fusion** : la Municipalité a pris connaissance du résultat du vote à Tannay (crédit pour une étude sur le projet de fusion des communes de Terre Sainte). C'est une seconde commune sur les 8 de départ qui renonce à réaliser une étude. Ainsi, la Municipalité ne se voit pas durant cette législature poursuivre une réflexion sur une éventuelle fusion. Le crédit voté ne sera donc pas utilisé.

- **Décharge cantonale des « Tattes-de-Bogis »** : à la suite du point d'information fait lors du dernier Conseil et des préoccupations soulevées par les trois Municipalités concernées, le Canton les a reçues le 26 septembre dernier en présence du directeur de la DGTL, du chef de division GEODES et du chef de section de la DGE. De nombreux points ont été abordés de manière franche :
 - Le projet a fait l'objet d'une interpellation au Grand Conseil, ce qui donnera lieu à un débat politique.
 - Le Canton va créer une fiche d'information décrivant le projet en vue d'une diffusion à la population.
 - Une séance du Groupe de suivi sera organisée peu après le dépôt du dossier, prévu fin octobre (avec l'ajout des membres demandés par les communes).
 - Une consultation aura ensuite lieu dans plus d'une vingtaine de services du Canton, ce qui mènera au 2^{ème} semestre 2025, date à laquelle les deux Municipalités seront consultées en vue d'une mise à l'enquête en automne 2025 au plus tôt.

Mme Decurnex Gonzalez communique les éléments suivants :

- **Avenir de la laiterie** : lors du dernier Conseil, il avait été émis le souhait de faire une étude de faisabilité relative aux possibilités d'affectation du bâtiment. Un urbaniste a été mandaté et une séance de travail est prévue le 14 octobre, ce qui permettra de venir avec des propositions plus concrètes.
- **Manifestations** : il y a eu un souci de distribution des flyers pour le cinéma open air, certains habitants ne l'ont pas reçu. Après investigation, la poste a distribué moins de la moitié des flyers. Pour être certain d'être tenu informé, il est possible d'aller sur Facebook et le site internet de la Commune. Le prochain événement – la Fête de Noël – se déroulera le vendredi 13 décembre dans la cour de l'école, en collaboration avec l'Amicale de Commugny.

Mme Helmers informe des éléments suivants :

- **Rentrée scolaire 2024-2025** : des changements de direction dans les établissements scolaires ont eu lieu. Au primaire, Mme Lager a remplacé Mme Trolliet à la suite de son départ à la retraite. Au secondaire, M. Gschwind a été sollicité par la DGEO pour participer au projet de mise en œuvre de la maturité gymnasiale en 4 ans ; Mme Pasche a pris le poste de directrice ad intérim pour les 2 prochaines années. Au niveau des enclassements, il y a 1'409 élèves au primaire, dont environ 140 à Commugny, et 567 pour le secondaire. Il y a cette année une très grande volée de 1P.
- **Travailleur social de proximité** : M. Balestra a quitté son poste ; il est remplacé par Mme Fernandez.
- **Repas des aînés** : il aura lieu le vendredi 6 décembre à midi.
- **RH** : un des employés de la Voirie partira à la retraite en début d'année prochaine ; l'annonce pour son remplacement sera publiée d'ici le mois de décembre.

Mme Schaerer communique les informations suivantes :

- **Zones 30** : les totems ont été posés et le marquage effectué, avec une légère différence par rapport à ce qui avait été annoncé. La Commune avait soumis au Canton une demande englobant le chemin de la Riaz ; le totem devait se situer avant le passage piéton en direction de l'Église. Parallèlement à cette demande, la Commune est en discussion pour reprendre le chemin de la Riaz, actuellement un chemin privé, dans le domaine public. Malheureusement, du retard, indépendant de leur volonté, a été pris dans cette reprise. Le Canton a pour l'instant donné le feu vert pour la zone 30 après le chemin de la Riaz en direction de l'Église car le fait que le chemin de la Riaz soit en zone 30 n'était pas justifié. La Commune est ainsi allée de l'avant sans le chemin de la Riaz afin de ne pas retarder la mise en place de la zone 30, mais dès que celui-ci aura intégré le domaine public, une nouvelle demande sera formulée au Canton pour déplacer l'entrée de la zone 30 avant le passage piéton.

- **Chantier du cimetière** : les travaux ont commencé début septembre et se déroulent comme prévu. Ils devraient être terminés dans la première quinzaine du mois de novembre.
- **Travaux sur les chemins Riondet et Barrauraz** : les travaux de la Romande Énergie ont commencé ; ceux de la Commune (réfection de la route) interviendront durant les vacances scolaires. Ces chemins seront fermés à la circulation pour la pose du tapis, les matinées des 21 et 22 octobre (Riondet) et la matinée du 23 octobre (Barrauraz), sous réserve des conditions météorologiques. Les riverains avaient déjà reçu un courrier annonçant les travaux ; ils recevront prochainement un courrier avec les dates précises. Les informations seront relayées sur le site de la Commune.
- **Vy-des-Mores** : un retard de 5 semaines environ sur le planning initial a été pris, notamment en raison des fouilles qui ont pris plus de temps que prévu au début des travaux. La totalité de l'enrobé aurait dû être posé durant les vacances d'octobre, mais cela ne sera pas possible. La pose du revêtement se déroulera en 2 étapes, la 1^{ère} étape pendant les vacances d'octobre (partie route de Coppet – chemin Oche-Marchand non compris) ; la 2^{ème} étape dans le courant du mois de novembre (partie route de Genève – chemin Oche-Marchand non compris). Durant ces étapes, la route sera coupée en deux. Les riverains ont déjà été informés et les informations seront relayées sur le site de la Commune. À la suite du retard pris dans les travaux de la Vy-des-Mores, les travaux sur le chemin de la Fin sont repoussés au printemps prochain. Les aménagements paysagers interviendront au printemps. Quant au tapis, il devra être posé ultérieurement, l'année prochaine durant une période de vacances scolaires. À propos de la circulation sur la Vy-des-Mores, la Commune fait toujours face à des problèmes liés à la vitesse, le sens unique qui n'est pas respecté et l'utilisation de la route par des usagers qui ne sont pas forcément riverains. Le problème continue d'être relayé à la police qui passe de manière plus régulière pour faire des contrôles (plus de 40 voitures ont été amendées).
- **Radars pédagogiques** : 5 radars ont été installés dans la commune ; ils sont régulièrement déplacés. Les relevés des radars pédagogiques sont projetés et commentés.

M. Wohlschlag ajoute un élément relatif au **respect des haies** (en lien avec le point de Mme Schaerer sur les routes/chantiers). Il précise que si des haies dépassent sur le domaine public, la Commune exige que les propriétaires les taillent avant la réalisation des travaux, car la situation est souvent inacceptable. Il demande le soutien des Conseillers sur ce point.

M. Lowe commente les éléments ci-après :

- **Mise à l'enquête pour des arrêts de bus pour la desserte du Centre Manor** (question de M. Weisskopf) : dans le cadre du travail préparatoire au changement d'horaire 2025, le tracé du bus 813 entre Coppet et Chavannes-des-Bois a été revu afin d'intégrer la desserte de la Commune de Mies et du centre commercial Manor. Le bus circulera selon un système de boucle et desservira, dans un sens le matin, les communes de la façon suivante : Coppet – Commugny (Centre et Monthoux) – Chavannes-de-Bogis (Champs Blancs) – Chavannes-de-Bogis, Centre commercial – Chavannes-des-Bois (terminus) ; puis, il repartira en direction Mies, Tannay et Coppet, gare (terminus). L'après-midi, à partir de 14h00, le circuit s'effectue dans le sens inverse. L'objectif consiste à privilégier les flux pendulaires et scolaires en direction de Coppet le matin et en remontée de Coppet le soir. L'avantage pour Commugny est, qu'à certaines heures, la boucle passera par le village avec des stops au centre de la Commune avant d'aller à la gare. Cette décision a été prise par toutes les communes du bassin versant de Coppet. Il y a eu une discussion au sujet du paiement de cette desserte. Il assure qu'il n'y aura pas de coûts supplémentaires pour les communes.
- **PACom** : le dossier de l'enquête complémentaire sera soumis au Canton pour leur examen préalable d'ici la fin du mois d'octobre. L'enquête publique est prévue pour mars 2025. Il espère pouvoir le présenter en juin 2025.
- **Tableau de suivi des préavis** : un tableau réactualisé est projeté. Les changements concernent l'ajout de l'achat d'un véhicule multifonction (prévu pour décembre), le règlement de protection des

arbres (prévu pour mars 2025). Pour la séance de novembre, il est prévu 3 préavis : le règlement du cimetière, la stratégie SRGZA et des travaux de sécurité incendie (Maison de commune).

6. Présentation du PECC

Le Président laisse la parole à M. Payen de la Coopérative Lyka, mandataire de la Commune sur le PECC.

M. Payen indique que le PECC est un plan énergie et climat communal qui permet d'avoir une vision à long terme sur la thématique environnementale. Des objectifs 2030 ont été définis ainsi qu'un plan d'action à mener sur 3 ans. Depuis le 18 juin 2024, il est devenu obligatoire d'avoir un plan d'action.

M. Payen ajoute que le processus d'élaboration a été le suivant :

- Atelier avec la Commission environnement, mobilité et énergie (automne 2023).
- Travail avec la Municipalité pour valider la vision 2050 (automne 2023).
- Atelier ouvert à la population pour proposer des actions à mettre en œuvre (automne 2023).
- Travail avec la Municipalité pour valider les actions à mettre en œuvre (hiver 2023).
- Validation par le Canton du Plan climat (printemps 2024).
- Prise en compte des retours du Canton (a été fait pendant l'été 2024).
- Le Plan est aujourd'hui finalisé ; ils vont pouvoir se lancer, dès maintenant, dans la mise en œuvre jusqu'à la fin de l'année 2024 et pendant 3 années encore.

M. Payen attire l'attention sur deux points : les objectifs et les actions ont vocation à pouvoir évoluer. Des priorisations ont dû être faites ; il n'est pas possible de tout traiter avec les ressources disponibles. Si nécessaire, de nouvelles actions pourront intégrer le Plan climat en cours de route.

La liste des objectifs 2030 est présentée selon 3 axes : sensibilisation, réduction de l'impact climatique et adaptation aux changements climatiques :

Axe	Thème	Objectifs
Adaptation aux changements climatiques	Biodiversité	Améliorer la biodiversité dans les espaces publics
		Encourager la biodiversité dans les jardins privés
		Favoriser la plantation d'arbres adaptés aux changements climatiques
		Lutter contre les espèces envahissantes
Réduction de l'impact climatique	Consommation	Favoriser la diminution des déchets et le réemploi des objets
		Valoriser les produits locaux
		Encourager la production locale
		Diminuer la consommation d'eau
	Energie	Favoriser la production locale d'énergie renouvelable
		Réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux
		Électrifier le parc de véhicules de la commune
		Appuyer les propriétaires dans leur transition énergétique
		Diminuer la consommation de l'éclairage public et la pollution lumineuse
	Mobilité	Encourager l'utilisation de la mobilité électrique
		Améliorer et sécuriser les parcours de mobilité douce
Sensibilisation	Sensibilisation	Impliquer la population dans des actions climatiques
		Favoriser les interactions et les activités sociales

M. Payen relève qu'il y a une liste conséquente d'objectifs. Beaucoup de ceux-ci sont compliqués à quantifier, seule l'énergie l'est facilement. Ils tentent d'éviter d'avoir une trop longue liste d'indicateurs quantifiés pour se concentrer sur la mise en œuvre.

Thème	Objectifs	Nombres d'actions
Biodiversité	Améliorer la biodiversité dans les espaces publics	14 actions
	Encourager la biodiversité dans les jardins privés	
	Favoriser la plantation d'arbres adaptés aux changements climatiques	
	Lutter contre les espèces envahissantes	
Consommation	Favoriser la diminution des déchets et le réemploi des objets	11 actions
	Valoriser les produits locaux	
	Encourager la production locale	
	Diminuer la consommation d'eau	
Energie	Favoriser la production locale d'énergie renouvelable	11 actions
	Réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux	
	Électrifier le parc de véhicules de la commune	
	Appuyer les propriétaires dans leur transition énergétique	
	Diminuer la consommation de l'éclairage public et la pollution lumineuse	
Mobilité	Encourager l'utilisation de la mobilité électrique	3 actions
	Améliorer et sécuriser les parcours de mobilité douce	
Sensibilisation	Impliquer la population dans des actions climatiques	4 actions
	Favoriser les interactions et les activités sociales	

Les actions sont listées ci-après :

Thème	Actions
Biodiversité	• Former le personnel communal à un entretien des espaces verts favorisant la biodiversité • Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics • Arboriser et rafraîchir les espaces publics et les parcelles communales • Communiquer sur le traitement et remplacement des espèces invasives existantes
Consommation	• Créer une ressourcerie communale • Organiser une journée coup de balai • Organiser des ateliers de réparation de vélos • Installer des potagers pour les écoles
Energie	• Installer des panneaux photovoltaïques à la déchetterie • Rénover énergétiquement les bâtiments scolaires • Electrifier le parc de véhicules communaux • Organiser un appel d'offre groupé de panneaux photovoltaïques
Mobilité	• Installer des bornes de charge électriques dans l'espace public
Sensibilisation	• Créer une nouvelle rubrique dans le journal communal avec des astuces climatique

M. Payen communique la suite de la mise en œuvre :

- Lancement des mesures cet automne et en 2025. Pour chacune des mesures, il y a un *timing* annoncé, une personne en charge, ce qui va être mis en place par projet, préavis inclus si besoin.
- Suivi régulier des Municipaux en charge et du bureau Lyka ; ils vont s'inspirer de ce qui a été fait et qui a bien fonctionné dans les autres communes.
- Adaptation du plan d'action lorsque nécessaire.

M. Lowe rajoute que certaines des actions ont déjà commencé. Il cite l'inventaire des arbres majeurs, la révision sur le règlement des arbres, le recyclage des vélos de la déchetterie, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle de gym, la pose de bornes de recharge, le remplacement des luminaires en LED (à 95% terminé), la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, le changement des chauffages. En termes de budget et d'investissement, ce qui coûtera le plus cher est la rénovation énergétique et le changement des chauffages des bâtiments communaux. Le reste figurera dans un budget annuel raisonnable avec des montants suffisants pour les réaliser.

M. Schuler relève qu'un grand nombre d'actions vont impliquer des changements d'habitude. En termes de choix budgétaires, il demande comment réfléchir par rapport aux axes et aux objectifs articulés, en se questionnant sur ce qui aura le plus grand impact par rapport à la priorisation des investissements.

M. Payen répond qu'en termes d'impact sur le territoire, l'administration et les bâtiments communaux représentent moins de 2%. Pour avoir de l'impact, il faut que l'ensemble de la population se lance dans un effort assez important. À ce niveau, le rôle de la Municipalité sera d'inciter, sensibiliser, communiquer et recommander. Il relève le paradoxe du budget par rapport aux impacts. L'idée est que la Commune mette en place tout ce qu'elle peut, là où elle a un impact.

M. Schuler demande quels sont les axes où cela vaut la peine de travailler pour avoir un impact positif.

M. Payen répond que tout ce qui touche à l'énergie (chauffage), à comment on se déplace (mobilité) et ce qu'on achète (consommation) a un impact.

M. Facchin pense, au vu du nombre d'actions, qu'il est important que les différentes communes disposent d'un cadre pour partager leurs expériences. Il demande si tel est le cas et sous quelle forme.

M. Payen répond qu'il y a deux volets : a) chaque commune participante au PECC peut assister 3 à 4 fois par an à un partage d'expérience (participation des Municipaux) ; b) les mandataires assistent à des séances de suivi avec le Canton pour voir ce qui fonctionne ou non. Ces séances permettent d'adapter les plans climat.

M. Facchin demande si cela est documenté.

M. Payen répond par la négative.

M. Kaltenrieder souhaite savoir s'il est utile d'aller vers la mobilité électrique.

M. Payen répond que si on roule moins de 10'000 km par an, il n'est pas utile de changer pour de l'électrique. Au-delà de cet ordre de grandeur, l'impact sur le climat est positif.

M. Engels relève que la Commune pourra mener un certain nombre d'actions et certaines n'auront que peu d'impact. Il demande s'il y a un cadre cantonal pour amplifier les actions au niveau du consommateur final.

M. Payen répond que beaucoup d'actions sont menées au niveau du Canton, qui a un pris un rôle clé dans la transition, par le biais de subventions notamment. Il y a aussi un accompagnement par la sensibilisation et des projets collaboratifs (p.ex. accompagnement des entreprises dans la transition).

M. Lowe ajoute qu'il a récemment assisté, avec la Vice-Syndique, au Forum Go2050. Beaucoup de propriétaires étaient présents. Des représentants des banques fournissaient des conseils financiers, des représentants des services industriels renseignaient sur l'installation de panneaux solaires. Organisées dans les communes, ces actions permettraient de prendre conscience de la transition et de favoriser la communication entre voisins afin de motiver au changement. Lors de la conférence, il a découvert un programme de l'OFEN qui offre une pré-analyse gratuite d'une maison (<https://www.chauffezrenouvelable.ch>).

Mme Decurnex Gonzalez ajoute que l'information sera publiée dans le CommugnyCation pour notamment relayer ce que le Canton propose comme subvention ainsi que les liens utiles ; ce sera l'occasion de présenter la nouvelle Loi sur l'énergie qui sera prochainement discutée au Grand Conseil.

M. Lowe indique qu'il y a une forme de subvention communale, en simplifiant la procédure pour la pose de panneaux solaires et de pompes à chaleur. Des conseils sont aussi donnés à la population par le service technique.

Le Président demande l'autorisation à M. Payen pour placer sa présentation sur le site du Conseil.

M. Payen répond par l'affirmative.

7. Informations des Commissions et Délégations

Délégation auprès du Conseil intercommunal des SITSE

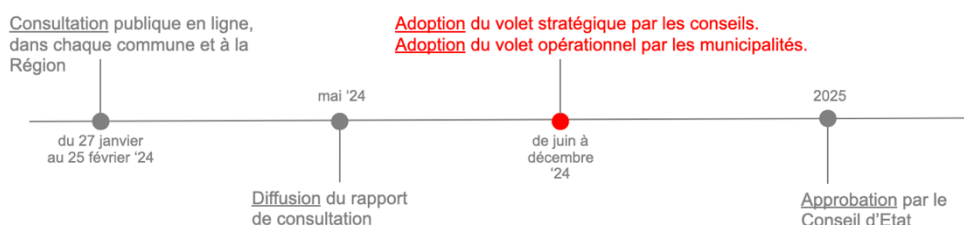
M. Van Beneden a demandé à ce que le message suivant soit lu par le Président :

La délégation auprès des SITSE tient à vous faire part d'une bien triste nouvelle. Monsieur André Fiaux, qui présidait le Conseil Intercommunal des SITSE avec un engagement sans faille nous a quitté le 16 août 2024. En ces moments difficiles pour ses proches, nous souhaitons une nouvelle fois, au sein de la délégation, rendre hommage à son travail et son dévouement pour notre communauté. Nous le remercions.

8. Élection d'une commission ad-hoc pour l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)

M. Lowe indique que les zones d'activité étaient gérées par les communes jusque-là. Puis une loi fédérale et un plan directeur cantonal ont été édictés, incitant le Canton à élaborer une stratégie régionale pour les zones d'activité, en raison des problèmes de mobilité, de bassin d'emploi, de bruits, etc. C'est Région de Nyon qui a coordonné l'étude depuis 2-3 ans. La stratégie régionale a été mise en consultation et finalisée en juin 2024. Un des objectifs est d'utiliser les espaces qui sont déjà en zone d'activité de manière plus optimale, d'augmenter le nombre d'emplois, de voir s'il y a de nouveaux besoins liés à l'évolution économique. Le processus prévoit le vote du volet stratégique par les Conseils communaux d'ici décembre 2024 (le préavis sera présenté à la séance de novembre). Les documents sont à disposition sur le site de Région de Nyon ou au Greffe. Il précise qu'une commission doit se pencher dessus. Le préavis était prêt en juillet mais le Bureau a décidé qu'il fallait une commission ad-hoc et que ce ne serait pas la Commission de l'aménagement du territoire qui le traiterait.

Calendrier de l'adoption de la SRGZA :



Le Président indique que la réunion avec la Municipalité et la responsable du projet auprès de Région de Nyon est prévue le lundi 7 octobre à 19h00 et que le rapport de commission est souhaité pour le mercredi 30 octobre. Il communique le nom des candidats qui se sont proposés : Mme Bernier et M. Marchand (également membres de la Commission de l'aménagement du territoire) et MM. Claris, Mac Avock et Williams.

Le Président souhaite savoir s'il y a d'autres intéressés ; tel n'est pas le cas.

La commission ad-hoc, constituée de Mme Bernier et MM. Claris, Mac Avock, Marchand et Williams, est élue par acclamation.

9. Élection d'une commission ad-hoc pour la révision du règlement communal du cimetière

Mme Schaerer indique que la modification est liée à la mise en place du nouveau colombarium et du jardin du souvenir. De plus, le règlement communal actuel date de 2002 et ne correspond plus au règlement cantonal sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres entré en vigueur en 2012.

Le Président informe que la réunion avec la Municipalité est prévue le mardi 15 octobre à 18h30. Le rapport de commission est souhaité pour le mercredi 30 octobre. Il communique le nom des candidats qui se sont proposés : Mme Decré et MM. Knoepfli (absent ce soir mais qui a signifié son intérêt tout en indiquant qu'il sera absent le jour de la présentation par la Municipalité) et Sharif.

Le Président propose une élection et demande si d'autres personnes sont intéressées.

M. Dehaynin indique qu'il s'agit d'une commission qui est nommée par le Bureau et qu'il est suffisant de nommer les membres.

Le Président indique que trois personnes ont signifié leur intérêt au préalable et que le Bureau a souhaité laisser le Conseil décider d'une élection. Si des candidats sont intéressés, ils sont les bienvenus.

M. Facchin se présente comme candidat.

M. Sharif relève d'expérience qu'être absent lors de la présentation par la Municipalité, ce n'est pas aisé.

Mme Naegeli se questionne sur la nomination d'un membre du Conseil qui sera absent lors de la présentation par la Municipalité ; elle estime qu'il faut donner la chance à M. Facchin de se présenter.

Le Président indique procéder à une élection pour nommer une commission de 3 membres.

(Il est procédé à la distribution et au dépouillement des bulletins de vote).

Le Président communique les résultats : sur les 39 bulletins rentrants, il y a 2 blancs, 3 voix éparses, 4 voix pour M. Knoepfli, 32 voix pour M. Facchin, 34 voix pour Mme Decré et 35 voix pour M. Sharif.

M. Wohlschlag rebondit sur la remarque de M. Dehaynin. La Municipalité aurait souhaité que le préavis sur la SRGZA passe ce jour au Conseil. Lors de la transmission au Bureau, elle avait espéré que celui-ci nomme les membres de la commission. Cette situation a forcé la Municipalité à repousser le préavis ; le même cas de figure s'est présenté pour le préavis relatif au règlement du cimetière. Il encourage le Bureau à nommer le plus tôt possible les membres des commissions pour respecter le *timing* de la Municipalité afin d'éviter de convoquer dans l'urgence des commissions.

Le Président prend note de la remarque.

La commission ad-hoc, composée de Mme Decré, MM. Facchin et Sharif, est élue.

10. Élection d'une commission ad-hoc pour l'achat d'un véhicule multifonction

Mme Helmers informe du besoin d'acquérir un nouveau véhicule multifonction pour optimiser le travail de la Voirie, internaliser certaines tâches et remplacer plusieurs véhicules du parc de la Commune.

Le Président indique qu'il s'agit de nommer une commission ad-hoc composée de 3 membres. Le Bureau propose les Conseillers suivants : MM. Faillétaz, Gilliéron et Vora.

Le Président demande si d'autres candidats sont intéressés ; tel n'est pas le cas.

La commission ad-hoc, composée de MM. Faillétaz, Gilliéron et Vora est élue par acclamation.

11. Préavis 10/2024 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2025

L'assemblée donne l'autorisation de prise de parole à la Boursière à l'unanimité.

M. Wohlschlag n'a pas de remarques à ce stade ; il prendra la parole après le rapport de la Commission des finances.

Le Président de la Commission des finances lit les conclusions du rapport. La commission, considérant :

- (a) que les perspectives financières restent similaires à celles des années précédentes ;

- (b) que le budget 2024 est en ligne avec les prévisions ou peut-être un peu meilleur ;
- (c) que la fortune actuelle de la Commune permet de soutenir un budget légèrement déficitaire pendant encore au moins 1 à 2 ans ;
- (d) que les investissements futurs nécessitent encore des clarifications et discussions ;

(La commission) estime que les charges effectivement engagées pour l'instant peuvent encore être couvertes par les liquidités disponibles et que le taux devra être adapté lorsque les nouveaux projets et leur impact financier seront moins incertains. En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, recommande, de rejeter le préavis municipal n° 10/2024 et de maintenir le taux d'imposition inchangé.

Le Président relève que selon son interprétation, les conclusions reviennent à amender le préavis en modifiant l'arrêté d'imposition, en son article 1, alinéa 1, à 57%. Il demande confirmation.

M. Schuler répond par la négative ; la Commission des finances souhaite maintenir le taux à 57%.

Le Président ajoute que si le préavis est refusé, il est alors renvoyé à la Municipalité ; s'il est amendé, il est alors possible de modifier l'article 1, alinéa 1.

M. Schuler propose de rejeter le préavis municipal tel que présenté et de maintenir le taux à 57%. Il ajoute que la manière de procéder relève de la prérogative du Président.

M. Weisskopf indique qu'un amendement ne peut être fait que sur le sujet des conclusions du préavis. Or, le préavis, au niveau de ses conclusions, ne mentionne pas l'augmentation du taux d'imposition de 1,5% mais demande simplement d'accepter le préavis donc il n'est pas possible d'amender le préavis. La Commission des finances recommande de refuser le préavis, ce qui revient à maintenir le statu quo.

Le Président indique que le Conseil va voter sur les conclusions du préavis, conclusions qu'il lit. Il a pris contact avec la Préfecture pour vérifier ce qui pouvait être amendé. L'arrêté d'imposition sur lequel le Conseil va se prononcer contient un article premier, alinéa 1, qui fixe le taux ; ce point de l'arrêté peut être amendé.

M. Schuler comprend qu'il est possible de suivre la recommandation de la Commission des finances en amendant le préavis pour que le taux reste inchangé.

M. Lowe cite un précédent intervenu lors de l'ancienne législature. Il relève qu'en principe, il faut voter un préavis et un nouvel arrêté chaque année. En cas de référendum ou de refus d'un préavis, la Loi sur les communes prévoit qu'il n'y ait pas de *no man's land* fiscal et que l'an suivant, l'état actuel de l'arrêté reste en vigueur. Du point de vue formel, il estime qu'il est plus élégant de voter sur le taux qui est souhaité, en amendant le taux proposé dans le préavis de la Municipalité, au niveau de l'arrêté d'imposition.

M. Dehaynin soutient cette proposition.

Mme Naegeli propose d'amender le préavis, puis de voter sur l'amendement et sur le préavis.

Le Président résume la position de la Commission des finances qui souhaite maintenir le taux à 57%.

M. Wohlschlag indique que son objectif premier ce soir est d'avoir un consensus sur le niveau financier actuel de la Commune et ses enjeux (inventaire de la situation) car celle-ci fait face à une nouvelle situation. Pour ce faire, il communique les réponses aux questions de MM. Weisskopf et Knoepfli, les premières en référence au tableau de la page 5 du préavis, relevant des postes qui influenceront de manière marquante les prochaines années, dès 2025 :

- Selon les comptes 2023, les charges pour autorités et personnel se montent à CHF 2,2 mios. Une augmentation de 3% représente CHF 66'000. Sur quelle masse salariale les montants pour l'augmentation de 3% de CHF 104'932 et CHF 170'358 pour 2025 et 2026 sont-ils basés ?

M. Wohlschlag indique que le chiffre de 3% est une estimation. Le tableau en page 5 a pour objectif de faire ressortir les charges connues qui vont augmenter de manière significative. Il y a effectivement une petite modification à apporter au niveau de la première ligne, provenant de la projection des charges sociales (distorsion due à la hausse de certains postes et des projections faites en termes de LPP). Le montant relatif aux charges de la piscine-patinoire a également été ajusté selon les dernières informations (le budget n'a pas encore été validé).

- Suivant la cession du Centre sportif à Arsco, pourquoi Commugny devrait payer CHF 50'000 ? Les charges du Centre étaient déjà facturées à Arsco avant la cession, ce qui signifie que les charges pour Arsco devraient rester similaires (selon la confirmation de la Municipalité dans le préavis n° 07/2024).

M. Wohlschlag indique qu'en cas de rachat du Centre sportif, Arsco va devoir emprunter. Les charges de cet emprunt ainsi que les amortissements vont être répercutés sur les communes. Ainsi, lorsque Commugny va vendre le Centre, elle va aussi se l'acheter à elle-même par l'intermédiaire d'Arsco, à raison de 154 millièmes, ce qui correspond à environ CHF 50'000.

Mme Dittli-Lemoing ne comprend pas que l'on vende un bien et que l'on doive encore payer ensuite alors qu'il n'y a plus de dette.

M. Wohlschlag répond que cela est dû au fait que Commugny vend à Arsco. Commugny va recevoir d'Arsco CHF 1'150'000, montant qu'Arsco va devoir payer. Or, Arsco est constitué des 9 communes, à hauteur des 154 millièmes, ainsi Commugny va acheter une partie de ce qu'elle vend.

M. Weisskopf ajoute des compléments d'information. Actuellement, le Centre sportif charge CHF 200'000/an à Arsco SA. Dès qu'Arsco aura acheté le Centre, ils ne vont plus payer ces CHF 200'000 au Centre sportif mais ils vont les payer sur 13 ans à Coppet et Commugny, ceci pour éviter d'emprunter. Il n'y a ni emprunt ni charges en augmentation chez Arsco. Dans le préavis qui avait été soumis par la Municipalité, ce point était clair, il n'y aura pas de charges supplémentaires.

M. Wohlschlag ajoute que ce qui est précisé est valable pour les frais d'exploitation mais dans le cas précis, il s'agit d'un transfert de patrimoine, avec des frais liés à l'achat. Arsco doit sortir CHF 2'300'000 pour acheter l'infrastructure.

- Avant la cession Commugny a payé CHF 25'000. Pourquoi Commugny devra-t-elle payer le double après la cession ?

M. Wohlschlag indique que Commugny cessera effectivement de payer les CHF 25'000 ; un revenu annuel d'environ CHF 80'000 (si linéaire sur 15 ans) ou au minimum de CHF 50'000 sur les premières années sera perçu. Cette charge de 50'000 CHF sera donc en tous les cas compensée et aurait pu être retirée du tableau. Pour plus de transparence, il projette un tableau actualisé des écarts en 2025 au niveau des charges et des revenus. La hausse totale des charges supplémentaires prévues pour 2025 avoisine les CHF 300'000.

Différences entre BU 2024 et projections 2025	
Augmentation de charges	
Masse salariale	74'000
Exploitation piscine patinoire	105'000
Investissements futurs (amortissements)	165'000
Intérêts bancaires sur emprunts	30'000
APEJ augmentation	60'000
Centre sportif	50'000
Diminution de charges	
Redevance pour terrain de sport	25'000
Diminution de 10% sur électricité, eau, chauffage	46'500
Entretiens de cours d'eau	10'000
Fête au village	35'000
Revenu extraordinaire sur vente du terrain centre sportif	77'000
Charges supplémentaires en 2025	290'500

- Les coûts d'exploitation pour la piscine-patinoire pour une année entière sont de CHF 169'680, ce qui représente 0,65 du point d'impôt de CHF 264'202 de 2023. Pour quelle raison, en dessous du tableau, il est mentionné que les coûts liés à la piscine-patinoire représenteront à eux seuls entre 1,5 et 2% de point d'impôt supplémentaire ?

M. Wohlschlag mentionne que la charge supplémentaire pour l'année 2026 de CHF 170'000 (56 x 3'030) pour la piscine-patinoire correspond à environ 1,9 % du point d'impôt. Il rappelle que la valeur du point d'impôt correspond à environ CHF 270'000 mais que les deux tiers sont « rétrocedés » au Canton. La valeur d'un point d'impôt « net » pour Commugny est donc de CHF 90'000 à 100'000.

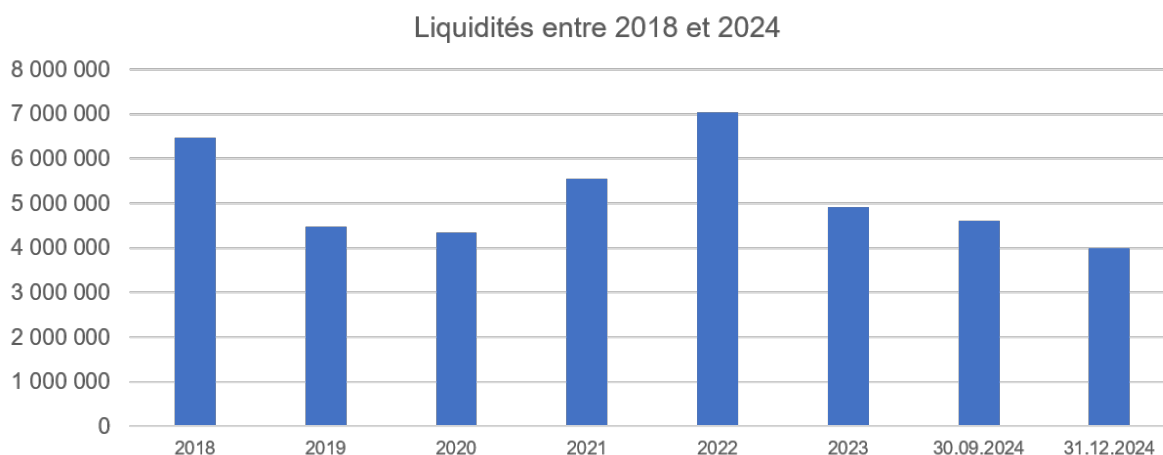
M. Williams relève qu'il s'agit d'un très bon argument pour ne pas augmenter le taux d'imposition. Il ne voit pas l'intérêt d'augmenter le point d'impôt si les 2/3 doivent ensuite être donnés au Canton.

M. Wohlschlag répond qu'il ne faut pas surestimer l'apport d'un point d'impôt.

- Les intérêts bancaires de CHF 120'000 pour 2026 signifient qu'un emprunt aura été fait en 2025 pour CHF 6 mios. Cela veut-il dire que Commugny aura déjà dépensé toute la trésorerie actuelle (CHF 4 mios ?) et a dû emprunter CHF 6 mios durant l'année 2025, donc CHF 10 mios alors que le Conseil n'a traité encore aucun préavis à ce sujet ?

M. Wohlschlag indique que dès l'an prochain, la Commune aura besoin de CHF 6 mios pour la réfection du centre scolaire ; il estime qu'il faudra emprunter CHF 3 mios. Il arrive sur un point important, qui est de savoir à partir de quel moment il faudra emprunter. Il pense qu'il y a une surestimation de l'importance des liquidités de la Commune. Il mentionne que les liquidités actuelles apportent un certain confort dans la gestion de la trésorerie, en particulier pour atténuer les effets des acomptes du Canton et les versements irréguliers et non prévisibles de ce dernier. Toutefois, ils ne vont pas pouvoir attendre d'être à zéro pour emprunter, car ils ont besoin d'une marge certaine pour éviter des emprunts à court terme. La Commune peut encore payer des investissements en cours avec ses liquidités, montant qui s'élève environ à CHF 1,3 mios et ils doivent également préserver une partie de ces liquidités pour dissoudre les fonds de réserve, toujours sans avoir à emprunter.

- Quelle est l'évolution des liquidités de la trésorerie à fin septembre et estimée à fin 2024 ?



M. Wohlschlag cite l'exemple de la facture sociale pour expliciter la problématique des liquidités : à fin septembre 2024, les liquidités se montent à CHF 4,5 mios ; la facture sociale du Canton s'élève à CHF 8 mios. Toutefois, la Commune a estimé avoir eu moins de revenus et elle a demandé en début d'année à être dispensée de régler, à titre exceptionnel, les deux premières factures d'un montant de CHF 4,1 mios. Si la Commune avait dû régler ce montant, il y aurait eu un solde de CHF 400'000. Cet exemple montre que les liquidités sont très volatiles. Du fait des acomptes qui se

réfèrent à deux années précédentes, en cas de baisse de revenu, cas actuel pour Commugny, les acomptes restent élevés. Il n'est pas certain qu'ils pourront négocier une dispense tous les ans. En contrepartie, la Commune a besoin d'une certaine marge au niveau de ses liquidités. Elle va pouvoir assurer le paiement des travaux de la Vy-des-Mores, des chemins de Barrauraz et Riondet mais elle arrive gentiment aux montants incompressibles – environ CHF 3 mios – pour éviter l'emprunt à court terme. Dès le début des travaux du Centre scolaire, la Commune y arrivera. Il rappelle que du retard a été pris au niveau de la réfection des routes et que d'énormes travaux sont prévus au niveau du Centre scolaire qui date de 1986.

Départ de Mme Arruda à 22h07.

La majorité reste fixée à 20.

- Le plan des investissements inclut la rénovation du Centre scolaire pour un montant de CHF 7 mios en 2025 et 2026, ce qui génère des amortissements de CHF 300'000 à partir de 2026. Suivant l'exemple du projet scolaire à Mies (approuvé par le CI de l'APEJ) et selon l'accord entre les Syndics et l'APEJ, tout nouvel investissement pour les écoles est financé par la commune territoriale mais entièrement pris en charge par l'APEJ. Est-ce que cela ne devrait pas dire que les CHF 300'000 seront refacturés à l'APEJ ?

M. Wohlschlag mentionne qu'il n'y a jamais eu d'accord entre « les Syndics et l'APEJ ». En revanche, un accord a effectivement été négocié entre l'APEJ et la Commune de Mies concernant la réalisation de classes primaires supplémentaires, sans concertation des autres municipalités, mais validé par le CI de l'APEJ. Le modèle financier retenu ne s'applique pas aux anciennes constructions, mais on peut légitimement penser qu'il servira de base pour toutes nouvelles constructions (classes primaires, UAPE, crèches).

Mme Dittli-Lemoing ajoute que les sous-sols de l'extension sont utilisés par la Commune de Mies pour ses associations.

M. Wohlschlag répond que l'accord ne concerne que ce qu'il y a sur la partie supérieure. Le jour où Commugny construira un nouveau bâtiment scolaire, il espère pouvoir bénéficier de ce nouveau modèle financier. Toutefois, l'ancien modèle perdure pour les anciennes constructions ; là, ils ne vont pas pouvoir revenir en arrière. Une fusion aurait pu régler la situation.

- Pourquoi la planification financière n'est pas communiquée à tous les membres du Conseil ?

M. Wohlschlag répond qu'il s'agit d'un document très chargé et détaillé, qui évolue de manière permanente. Il est influencé par de nombreux critères (investissements, budgets, comptes, acomptes cantonaux, charges intercommunales, etc.) et dépend également énormément d'estimations, principalement au niveau des revenus (impôts sur le revenu et la fortune, droits de mutation, gains immobiliers, etc.). Il permet donc des simulations de résultats financiers pour les années à venir mais reste avant tout un outil de planification utilisé par la Boursière et la Municipalité. À ce jour (septembre 2024), les projections indiquent un exercice annuel déficitaire de CHF 1,6 mios en 2025 et également un déficit de CHF 1,9 à 2 mios en 2026 et 2027. Les membres du Conseil désirant consulter ce tableau sont invités à en faire la demande auprès de la Boursière ou du Syndic qui pourront alors le présenter et le commenter.

M. Schuler ajoute que la Commission a discuté de ce point avec la Municipalité. Il en ressort que le tableau est évolutif et que la base première, la planification 2025, n'était pas terminée ; il paraissait sensé de la faire évoluer pour avoir une base plus calibrée et de ce fait, garder une distribution restreinte. Il rappelle que c'est la première fois que l'exercice est fait de manière aussi compréhensive.

- L'augmentation du taux d'impôt proposé est mise en relation avec la décision du Conseil d'État de réduire les impôts cantonaux. Selon une étude KPMG, le Canton de Vaud est à la traîne en matière

de fiscalité des personnes physiques. Il est à noter que le Canton connaît une des impositions les plus élevées de Suisse, avec un taux d'imposition maximal de 41,50% pour les personnes physiques.

M. Wohlschlag répond que c'est l'une des raisons qui a motivé le Grand Conseil à voter un rabais de 3,5% de l'impôt sur le revenu (équivalant à 5,4 points d'impôt). Le 24 septembre dernier, le Conseil d'État du Canton de Vaud a annoncé vouloir proposer au Grand Conseil une réforme visant à réduire au total de 5% les impôts sur le revenu **ET** sur la fortune d'ici la fin de la législature (2027), équivalant à 7.75% points d'impôt (5% de 155 = impôt cantonal). En sus, il y aura une augmentation des allocations familiales et une modification de l'impôt sur les successions. Le Conseil d'État vise un effort fiscal global de CHF 1 milliard.

- N'est-il pas injuste que la Commune prenne de la main gauche ce que le Canton a donné de la main droite ?

M. Wohlschlag précise que les comptes du Canton et ceux de la Commune sont totalement dissociés. Le Canton a constitué de bonnes réserves ces dernières années alors que la Commune a besoin d'augmenter sa capacité financière pour faire face à ses investissements futurs. La nécessité d'augmenter le taux d'impôt communal en cette période ne pourrait mieux tomber puisque le contribuable a l'opportunité de donner plus à sa commune, tout en payant moins d'impôt au total.

M. Wohlschlag projette le tableau complet du calcul des impôts 2023-2024-2025, ainsi qu'un récapitulatif de l'impact du rabais cantonal et de l'augmentation communale pour les revenus et la fortune en 2023 et en 2024 (ci-dessous). Les chiffres sont basés sur une personne seule sans enfant.

Revenu imposable	Fortune imposable	Impôt total R+F 2023	Impact rabais du canton entre 2023 et 2024	Impact augmentation impôt communal de 1.5 Base 2024	Diff. Impôts estimation 2025 vs 2023	Impact rabais supplémentaire du canton sur le revenu 1.5% base 2024	Impact rabais du canton sur la fortune 5% base 2024
80'000	100'000	13'860	-435	97	-338	-149	-6
80'000	500'000	16'043	-449	113	-337	-149	-85
80'000	3'000'000	33'913	-456	239	-216	-149	-738
80'000	10'000'000	84'219	-453	595	142	-149	-2'577
150'000	100'000	32'171	-976	226	-750	-349	-6
150'000	500'000	34'353	-990	242	-749	-349	-85
150'000	3'000'000	52'224	-996	368	-628	-349	-738
150'000	10'000'000	102'529	-994	724	-270	-349	-2'577
300'000	100'000	77'846	-2'337	548	-1'789	-848	-6
300'000	500'000	80'028	-2'351	564	-1'788	-848	-85
300'000	3'000'000	97'899	-2'357	690	-1'667	-848	-738
300'000	10'000'000	148'205	-2'355	1'046	-1'309	-848	-2'577
600'000	100'000	176'426	-4'860	1'246	-3'614	-1'929	-6
600'000	500'000	178'608	-4'874	1'261	-3'613	-1'929	-85
600'000	3'000'000	196'479	-4'880	1'388	-3'493	-1'929	-738
600'000	10'000'000	246'785	-4'878	1'743	-3'134	-1'929	-2'577

M. Wohlschlag relève que la Commune se trouve dans une situation où il est évident qu'elle aura besoin de plus de revenus. Le ménage est constant, la Commune n'augmente pas ses charges, mais de gros investissements vont arriver ; la piscine-patinoire va coûter cher ! Dès qu'il s'agira d'emprunter, il faudra montrer une capacité financière pour ce faire ; il estime que le moment est

aujourd'hui venu pour l'augmenter, car si on attend encore une année, il faudra augmenter davantage le taux d'impôt alors qu'aujourd'hui, cela se ferait sans mal (impact du rabais du Canton).

Le Président indique que le débat est ouvert.

M. Schuler, en lien avec ce qui a été présenté, indique que dans leur rapport, la Commission des finances a apprécié la compétence de la Municipalité par rapport aux chiffres présentés. Malgré tout ce qui vient d'être dit, il ne voit rien de matériel qui puisse changer le point de vue de la commission. La préoccupation relative aux liquidités est pertinente. À propos des investissements nécessaires pour l'avenir, il estime qu'il faut discuter des projets avant de demander des lignes de crédits. Sur les liquidités, s'il y a des préoccupations qui deviendraient majeures, un crédit à court terme peut être envisagé.

M. Facchin est d'accord avec son préopinant. Il estime qu'il manque des informations pour prendre position sur les projets importants par rapport à ceux qui le sont moins ; il espère qu'il y aura une collaboration entre la Municipalité et la Commission des finances à ce niveau. Il demande quel sera l'impact financier si la Commune maintient un taux à 57%.

M. Wohlschlag répond avoir présenté les chiffres. Depuis 3 ans, une planification et un plan d'investissement leur sont demandés, ce qui a été fourni. Il relève le peu d'investissements dans la Commune ces dernières années et qu'aujourd'hui, il s'agit de se donner les moyens de les faire mais cela passe par la capacité financière. Les liquidités ne sont pas en péril mais elles sont utilisées depuis 3 ans de même que les fonds de réserve ; cette situation ne durera pas à l'infini.

M. Peter soutient la Municipalité car la hausse passerait comme une lettre à la poste. Il ne souhaite pas se retrouver dans la situation de Coppet qui avait dû faire une hausse de 5 points d'impôt.

M. Dehaynin rejoint son préopinant. Au niveau politique, la Municipalité a été élue sur la base d'un projet ; le Conseil ne s'est pas opposé aux nombreux préavis présentés ; il constate que le Conseil suit et fait confiance à la Municipalité. Les personnes qui les ont élus ont aussi élu la Municipalité ; le rôle du Conseil consiste à encourager l'exécutif à réaliser le programme pour lequel les Commugnans les ont élus. Il estime que ce qui est demandé est très raisonnable. Il pense que la solution qui consisterait à voter contre le préavis n'est pas la bonne. Sur le fond, il soutient ce qui est proposé ; sur la forme, il estime qu'il vaudrait mieux que les personnes qui sont opposées proposent un amendement, en ajoutant qu'il est possible d'en proposer plusieurs. En sus, la hausse du point peut être proposée à plusieurs hauteurs. Il rappelle que la Commission des finances a toujours bien fait son travail, elle a toujours respecté la Loi sur les communes ; cette loi n'autorise pas la Commission à donner un avis mais à se prononcer sur la faisabilité des éléments proposés uniquement. Il conclut ainsi que la Commission des finances ne peut pas travailler en collaboration avec la Municipalité.

M. Kaltenrieder propose un amendement de 0,5% pour obtenir un taux d'impôt à 57,5% car le projet de piscine-patinoire aura un coût planifié et qu'il faudra sortir la somme dès l'automne 2025 selon les prévisions actuelles de mise en service.

M. Weisskopf est d'accord mais il estime que la planification manque de projets concrets, ce qui crée une incertitude sur les investissements. Il est en faveur d'amender le préavis afin de ne pas augmenter le point d'impôt.

M. Schuler rappelle que la Commission des finances soutient les projets de la Municipalité mais que la divergence découle du fait qu'il y a trop d'incertitudes pour prendre des décisions. Il suggère de faire une hausse du point d'impôt en connaissance de cause.

M. Wohlschlag est surpris que ce soit l'incertitude par rapport aux investissements qui pose problème. Le fait de saucissonner ne changera pas grand-chose. La Commune a besoin d'une capacité financière le plus tôt possible, car ils savent qu'ils vont augmenter les dépenses. Il espérait pouvoir faire passer le message que peu importe le montant, le tableau des projections présenté ce soir montre qu'il y aura des

charges supplémentaires d'un montant de CHF 300'000 en 2025, qui ne seront probablement pas compensées par des revenus extraordinaires.

Le Président indique qu'ils vont voter sur les amendements proposés, puis sur le préavis.

Les Conseillers demandent que les amendements soient proposés afin de voir s'ils sont soutenus.

M. Schuler indique que la Commission des finances propose un amendement à 57%.

Le Président indique qu'il s'agit d'un amendement qui propose de modifier l'arrêté d'imposition pour 2025, en son article premier, à l'alinéa 1 : Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers. En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 57%.

Le Président constate qu'un grand nombre de Conseillers soutiennent l'amendement.

M. Kaltenrieder propose un taux d'impôt à 57,5%.

Le Président constate qu'il y a 2 personnes qui soutiennent l'amendement.

Le Président propose de voter sur l'amendement de la Commission des finances.

L'amendement est accepté à 23 voix pour, 13 voix contre et 1 abstention.

Le Président propose de voter sur le préavis 10/2024 amendé, en précisant que le Conseil communal, vu le préavis amendé, décide d'accepter l'Arrêté d'imposition pour l'année 2025, avec la mention en son article premier, à l'alinéa 1 : Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers. En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 57%.

Le préavis municipal tel qu'amendé est accepté par 23 voix pour, 11 voix contre et 3 abstentions.

12. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil

Question de M. Kuhn

M. Kuhn souhaite savoir si la date de fin du chantier concernant les réparations des trottoirs de la route de Divonne, entre le chemin de la Fontaine et la route de Coppet, est connue.

Mme Schaerer répond qu'ils ont sans cesse repoussé les travaux pour diverses raisons (impossibilité de réaliser les travaux, mauvaises conditions météorologiques, manque de personnel, etc.). Aux dernières nouvelles, les travaux ont été promis pour les vacances d'octobre.

13. Divers

Mme Dittli-Lemoing s'enquiert de la personne à contacter pour dégager un arbre tombé sur la route.

Mme Decurnex Gonzalez répond qu'il faut appeler les pompiers.

M. Williams a remarqué qu'un radar a été installé sur la route de Founex (zone 30) mais qu'il est mal réglé. En sus, à la suite de l'installation des différentes zones 30, il estime qu'il est difficile de se rappeler si l'on est dans une zone 30 ou 50. Il demande s'il serait possible d'installer une signalisation temporaire.

Mme Schaerer répond que le radar a été déplacé d'une zone 50 à une zone 30 mais qu'il n'a pas été réglé (oubli). Concernant la signalisation des zones 30, des marquages sont placés en début de zone.

M. Schuler ajoute qu'il serait intéressant d'attirer l'attention sur le changement.

M. Williams demande s'il existe un endroit pour balader son chien sans laisse.

Mme Decurnex Gonzalez répond que la Commune ne dispose pas de terrain pour créer un parc à chien. Durant certaines périodes de l'année, il y a une protection plus stricte de la faune et la flore, d'où la nécessité de tenir son chien en laisse.

M. Kaltenrieder rebondit sur la remarque de M. Williams (difficulté à se repérer entre les zones 30 et 50). Il estime que sa remarque est d'autant plus vraie pour les usagers qui n'habitent pas la région.

M. Gonthier fait référence aux marquages écossais qui sont très explicites, ce qui n'est pas le cas à Commugny.

M. Künzler souhaite savoir où se situent les abris de protection civile publics pour les habitants de Commugny.

M. Lowe répond que les villas disposent de leur propre abri qui sont connus de la Protection civile. L'abri communal se situe sous la cour de l'école.

M. Künzler souhaite connaître le nombre de places et demande s'il est toujours obligatoire d'avoir un abri chez soi ; il semblerait qu'il n'y ait plus de contrôle. Il demande s'il faut compter sur son propre abri, cas échéant.

M. Lowe répond ne pas connaître le nombre de places exact mais il sait que l'abri respecte les prescriptions de la Protection civile. Quand on construit une maison, il est possible de construire un abri ou de faire une demande de dispense auprès de la Protection civile, avec un montant à payer pour cette dispense. Il est possible de s'adresser à la Protection civile pour davantage d'information.

M. Kuhn relève avoir écrit à la Commune au sujet de la Fête du 1^{er} août. Il estime que le lieu de la fête est inadapté, en ajoutant que cet avis est partagé par beaucoup de personnes qui assistaient à la fête. Il en détaille les raisons à l'assemblée. La Commune lui a notamment répondu que l'installation de la tente était devenue hors de prix depuis le Covid ; il estime que cela a changé depuis.

Mme Decurnex Gonzalez complète la réponse qu'elle lui a faite par écrit et indique que le lieu actuel résulte d'un choix de la Municipalité, en association avec l'Amicale de Commugny. Avec l'ancien lieu, l'Amicale devait monter tout le matériel, ce qui n'était pas pratique. Concernant le prix des tentes, il n'a pas changé et est toujours aussi onéreux. La Municipalité va maintenir le lieu actuel de la Fête pour des raisons de facilité organisationnelle. Ils ont toutefois la volonté, l'an prochain, de reconduire le Saucisson à la braise.

M. Kuhn demande ce que la Municipalité aurait fait en cas de pluie.

Mme Decurnex Gonzalez répond qu'il était prévu de mettre des tables à l'intérieur (salle Meier).

M. Kuhn estime que la capacité de la salle n'est pas suffisante ; il estime qu'on peut mettre 100 personnes.

Mme Decurnex Gonzalez répond qu'elle aurait trouvé une solution.

Le Président clôt la séance en indiquant la date de la prochaine séance.

Le prochain Conseil communal aura lieu le

Mercredi 13 novembre 2024 à 19h45.

La séance est levée à 22h57.

Le Président

La Secrétaire

Luc Wolfensberger

Catherine Weber